

À Tardinghen, les maisons menacées par l'érosion devront être démolies

Le littoral de la Côte d'Opale est grignoté par la mer. D'Équihen-Plage à Wissant, en passant par Audresselles et Tardinghen, l'érosion provoque des situations complexes qui ont des répercussions sur la biodiversité et le bâti. Des plans d'action divers et variés sont mis en œuvre. Deuxième volet de notre dossier : les marais de Tardinghen.



Avant d'arriver à la plage du Châtelet, la vue est imprenable sur les marais et la mer. Ce paysage sera-t-il toujours le même dans quelques années ?



Trois maisons ont bénéficié d'un permis de construire dans les dunes. Elles sont en passe d'être démolies, ainsi que quelques huttes.



Depuis plusieurs décennies, la mer ne cesse d'engloutir des portions de dunes dans la baie de Wissant.

PAR JULIEN CASTELLI
boulogne@lavoixdunord.fr

CÔTE D'OPALE. Entre la mer et les marais de Tardinghen, il y a les dunes du Châtelet, ou plutôt ce qu'il en reste. « Dans le temps, il y avait trois rangées de dunes », soupire Romain Boulet, le premier adjoint de la commune qui est également propriétaire d'une ferme située non loin des marais. Mais comme à Wissant, le cordon dunaire s'est considérablement réduit à Tardinghen. Trois maisons se sont blotties dedans il y a

plus de quarante ans, leur propriétaires ayant bénéficié de permis de construire. Ce sont aujourd'hui des résidences secondaires et leur fin est proche, confirme le sous-préfet Jean-Philippe Venin : « Le maire sera amené à prendre un arrêté de péril pour qu'il y ait évacuation et déconstruction. »

Des expropriations qui ne devraient pas s'accompagner d'une indemnisation, puisque l'érosion dunaire est considérée comme un phénomène naturel et prévisible. Elle n'est donc pas éligible au fonds Barnier d'indemnisation, à la différence de la submersion ma-



Dans les marais de Tardinghen vit une faune abondante.

rine. L'édile de Tardinghen, Thibault Ségard, continue de se battre pour sauver ces maisons. Il a fait installer des barrages de for-

“ Des expropriations qui ne devraient pas s'accompagner d'une indemnisation : l'érosion dunaire est considérée comme naturelle (...).

tune sur la plage (ballots de paille, constructions en bois), qui n'ont pas eu l'effet escompté. Il reste en

attente d'une hypothétique jurisprudence venue du Conseil d'État qui doit se prononcer sur la demande d'indemnisation des copropriétaires d'un immeuble à Soulac-sur-Mer en Gironde, construit également sur une dune et condamné par l'érosion.

Le sous-préfet écarte la possibilité d'un réensablement à Tardinghen : « Il y a beaucoup moins d'habitations concernées qu'à Wissant, le jeu n'en vaut pas la chandelle. » Pour autant, rien ne dit que l'État laissera la mer engloutir la dune et envahir les marais de Tardinghen, où vit une faune abondante. L'érosion pourrait

s'éroder, en témoigne le banc de sable sous-marin au large du cap Gris-Nez, qui aurait tendance à reprendre du poil de la bête.

Mais voir le marais devenir lagune reste « une réelle perspective », indique Sandrine Deroo, déléguée du rivage Manche – Mer du Nord au Conservatoire du Littoral, tout en soulignant que le changement de milieu naturel peut être synonyme de richesse pour la biodiversité. Le Conservatoire a d'ailleurs invité des étudiants paysagistes de Versailles à « imaginer ce que donnerait de nouveaux paysages » dans les marais de Tardinghen. Pas anodin... ■